



Rapporteur : M. MARTIN

48413

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine - Rapport d'activité 2022

Le jeudi 28 septembre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. LE MOAL (pas de pouvoir donné), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1 et L. 1524-5 ;

En application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2022 de la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine est soumis à l'assemblée délibérante pour en prendre acte. Le rapport d'activité 2022 se présente comme ci-après.

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

A) Identité

Dénomination : Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine

Adresse du siège social : Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture - 35042 Rennes Cedex

Président : Monsieur Christophe MARTINS

Directeur Général : Monsieur Jean-François BROUTELE depuis le 1^{er} septembre 2023, à la suite du départ de Monsieur Patrice TOLLEC le 30 juin 2023

Nombre de salariés : 1 Equivalent temps plein

B) Objet et historique

Comme l'indiquent ses statuts, la société, créée en 2015, a pour objet la réalisation de prestations, dans le cadre de conventions conclues avec ses actionnaires, prenant la forme, soit de mandats, soit de conduites d'opération, soit de missions de prestation de service dans les domaines suivants :

- Le conseil : réaliser toutes études concourant à la mission d'ingénierie territoriale assurée par le Département,

- L'étude : réaliser toutes études portant sur le patrimoine immobilier existant ou futur, ainsi que toutes les démarches administratives nécessaires, en particulier les différents diagnostics exigés par la loi ou la réglementation en vigueur ; réaliser toutes études préalables destinées à la reconversion ou à la valorisation de sites,

- Le développement : réaliser des travaux de déconstruction ou de démolition, de dépollution et, plus généralement, tous travaux permettant d'aboutir à la livraison d'un terrain nu sans que l'opération en cause puisse être qualifiée d'opération d'aménagement au sens de la réglementation en vigueur,

- L'urbanisme : proposer d'assurer des missions d'assistance concernant les sujets relatifs à l'urbanisme tels que : procédures de zones d'aménagement concerté (ZAC), périmètres de ZAC, problèmes fonciers liés à l'expropriation,

- La construction : construire tous équipements neufs, réaliser tous travaux de démolition, de rénovation, de reconstruction ou d'extension d'équipements existants.

C) Répartition du capital

La Société publique locale est composée de 13 actionnaires, et dispose de 13 postes d'administrateurs dont 10 sièges pour le Conseil départemental. Trois sièges sont octroyés à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales. Trois postes de censeurs ont été créés dont seuls deux ont été pourvus.

En janvier 2018, deux nouveaux actionnaires sont entrés au capital de la Société publique locale. Il s'agit des communes de Boisgervilly et de Pleurtuit. Puis en octobre 2018, la commune de Louvigné-du-Désert est entrée au capital de la Société publique locale.

En juin 2019, la commune de Dinard est entrée au capital de la Société publique locale.

Pour l'année 2020 et 2021, il n'y a eu aucun changement dans l'actionnariat.

Les changements intervenus au cours de l'année 2022 concernant l'actionnariat sont l'entrée au capital de la Société publique locale des communes des Portes-du-Coglais, de Pipriac, de Redon, de Saint-Aubin-du-Cormier et de Tresboeuf.

L'Assemblée générale mixte s'est réunie le 6 juin 2022.

Le capital social s'élève à 225 000 €, sans variation en 2022. Le détail de sa répartition figure en

annexe du présent rapport.

D) Gouvernance

Par délibération en date du 30 mars 2017, le Conseil d'administration a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

Monsieur Christophe MARTINS a été désigné Président du Conseil d'administration, par délibération du Conseil d'administration du 28 septembre 2021, pour la durée de son mandat d'administrateur. Monsieur MARTINS ne perçoit pas d'indemnité au titre de sa fonction de Président.

Madame Anne-Françoise COURTEILLE a été désignée Vice-Présidente pour la durée de son mandat électif. Madame COURTEILLE ne perçoit pas d'indemnité au titre de sa fonction de Vice-Présidente. Elle peut, en l'absence du Président, présider la séance du Conseil ou de l'Assemblée générale.

Monsieur Patrice TOLLEC a été désigné Directeur général par délibération du Conseil d'administration du 3 mars 2020. Il a assumé ce mandat du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2023.

Monsieur Cyrille BEAUDOUARD (directeur administratif et financier de la société) a occupé cette fonction du 1^{er} juillet au 31 août 2023 par décision du Conseil d'administration du 21 juin 2023. A compter du 1^{er} septembre 2023, Monsieur Jean-François BROUTELE a été nommé Directeur général par délibération du Conseil d'administration du 10 juillet 2023.

En date du 15 novembre 2021, l'Assemblée départementale, a procédé à une modification de la désignation d'un conseiller départemental au sein du Conseil d'administration de la Société publique locale. Monsieur Frédéric MARTIN a été désigné en remplacement de Monsieur Jean-Luc CHENUT.

Il en a été pris acte au Conseil d'administration qui s'est tenu le 26 avril 2022.

L'adhésion de nouveaux actionnaires a nécessité la mise en place de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales afin qu'ils soient représentés au sein du Conseil d'administration, ce qui a engendré une évolution du nombre de sièges au Conseil d'administration, qui en comptait 18 à la création de la Société publique locale. La constitution d'une Assemblée spéciale a ainsi fait diminuer le nombre de sièges d'administrateurs à 13 dont 3 affectés aux représentants de l'Assemblée spéciale.

Le Conseil départemental conserve 10 sièges. L'Assemblée spéciale installée le 10 octobre 2022 a procédé à la désignation de trois administrateurs dont son président. Trois postes de censeurs ont été créés, seuls deux ont été désignés.

La liste des mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs figure en annexe.

E) Contrôles externes

La Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine a fait l'objet d'un contrôle URSSAF qui s'est conclu par une absence de redressement.

F) Vie de la société

Le Conseil d'administration s'est réuni par deux fois au cours de l'année 2022 :

- Conseil d'administration du 26 avril 2022. Participation des administrateurs : 11 administrateurs présents, 6 administrateurs excusés. 8 élu.es du Département étaient présent.es sur 10 postes attribués au Département en Conseil d'administration.

- Conseil d'administration du 10 octobre 2022. Participation des administrateurs : 10 administrateurs présents, 3 administrateurs excusés. 7 élu.es du Département étaient présent.es sur 10 postes attribués au Département en Conseil d'administration.

Les actionnaires se sont réunis deux fois en Assemblée générale au cours de l'année 2022 :

- Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2022 : le Président du Département Jean-Luc CHENUT était présent, en tant que représentant de l'actionnaire. La Vice-Présidente Anne-Françoise

COURTEILLE a été invitée et a participé.

La séance a été présidée par Christophe MARTINS, Président du Conseil d'administration de la Société publique locale.

- Assemblée Générale Extraordinaire du 7 novembre 2022 : le Président du Département Jean-Luc CHENUT était présent, en tant que représentant de l'actionnaire. La Vice-Présidente Anne-Françoise COURTEILLE a été invitée et a participé.

La séance a été présidée par Christophe MARTINS, Président du Conseil d'administration de la Société publique locale.

Le détail des questions abordées lors de ces réunions figure en annexe.

G) Evolution statutaire et organisationnelle

L'article 3 des statuts intitulé « Objet » a été complété et présenté en Conseil d'administration du 26 avril 2022 et adopté en Assemblée générale mixte du 6 juin 2022. La nouvelle mention est la suivante :

Article 3 - Objet - Nouvelle mention :

« La société a pour objet d'accompagner ses collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales. Conformément à l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, la société a pour objet d'accomplir sur décision et pour le compte de ses actionnaires, tout acte visant à mener les :

- Études pré-opérationnelles et réalisation des opérations d'aménagement conformément à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
- Études, réalisation et gestion des équipements et infrastructures liés au développement des énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- Interventions sur le patrimoine immobilier, les sites fonciers naturels ou bâtis, existant ou futur, pour y conduire tous travaux de dépollution, démolition, rénovation, construction neuve, reconstruction, extension d'équipements existants ou à compléter ;
- Études, rénovation, réalisation et gestion d'équipements d'infrastructures ou de superstructures de nature à améliorer les fonctionnalités urbaines, et favoriser le développement du territoire par l'entremise de voiries et ouvrages routiers, réseaux divers, édifices, installations et ouvrages publics, et plus généralement toutes les interventions concourant à encourager les mobilités douces ;
- Acquisition de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, en vue notamment de leur gestion ou de la constitution de réserves foncières y compris pour des sujets d'expropriation.

De manière plus générale, elle pourra en outre réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation, notamment toutes les missions d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. À cet effet, la société pourra effectuer toute démarche administrative nécessaire, et passer toute convention appropriée, pour mener toutes les opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

La Société publique locale exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif. »

II - L'ACTIVITE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE EN 2022

Les principaux éléments du rapport d'activité, tel que présenté par la société, sont exposés ci-dessous, le détail des opérations figure en annexe.

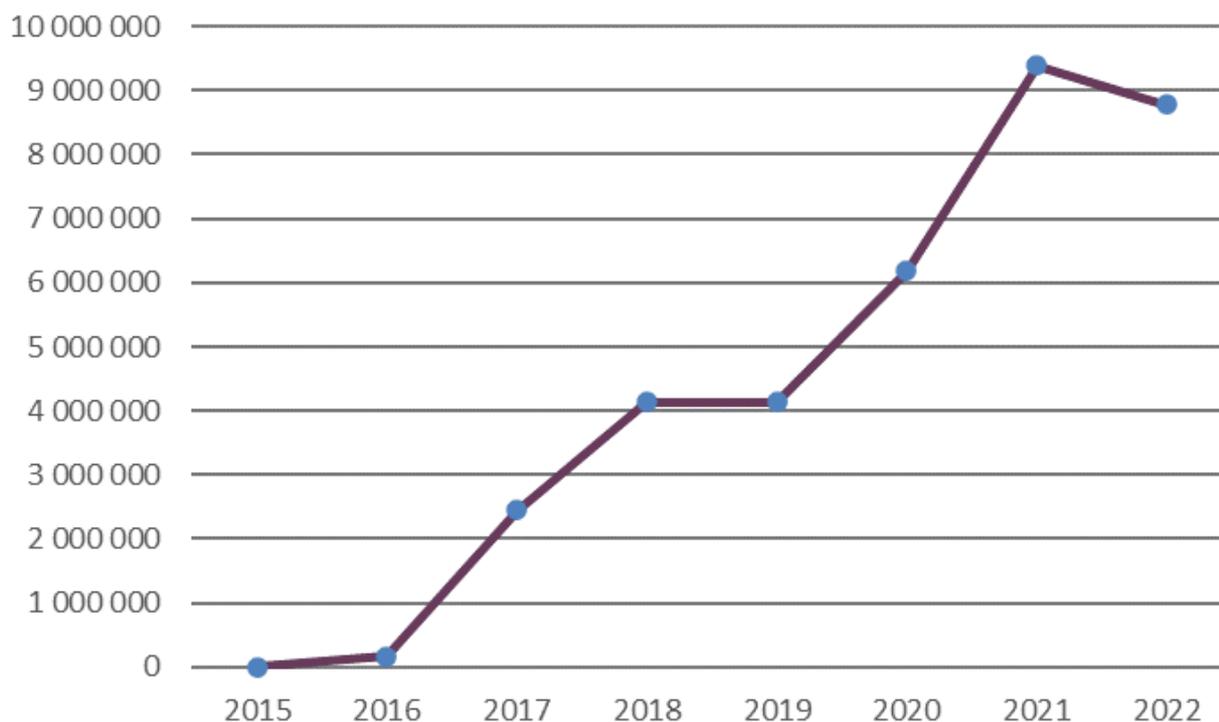
A) Mandats

Au 31 décembre 2022, la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine suivait 22 opérations dans le cadre de mandats de construction ou de réhabilitation.

21 de ces opérations sont réalisées pour le compte du Département d'Ille-et-Vilaine et 1 opération est réalisée pour la Ville de Dinard.

Le montant des dépenses TTC (hors rémunération de la SPL) facturées en 2022 dans le cadre des mandats en portefeuille s'élève à 8 819 677 €.

Évolution des dépenses d'opérations



Pour faire face à ces dépenses et à celles à venir, la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine a reçu en 2022 13 636 465 € d'avance des mandats.

B) Etudes - Assistance aux petites communes

2022 a été une année moindre en nombre de dossier d'assistance aux petites communes. A noter que des dossiers initiés en 2021 ont été terminés et payés en 2022. Deux dossiers d'assistance aux petites communes ont été suivis d'assistances à maîtrise d'ouvrage réalisées par la Société d'économie mixte Terre & Toit.

Le détail des opérations figure en annexe.

C) Etudes - Assistance à maîtrise d'ouvrage

En raison de la crise énergétique et des travaux engagés dans les locaux libérés par la Préfecture, le calendrier de l'étude immobilière sur le site de Beauregard a été revu.

La liste des études et assistances à maîtrise d'ouvrage en cours figure en annexe.

III - PRESENTATION FINANCIERE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

A) Le compte de résultat

L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2022 par un résultat déficitaire de 24 851,38 €. Il était bénéficiaire de 16 322,50 € au 31 décembre 2021.

Montants en euros	Exercice N	Var N/N-1	Exercice N-1
Produits d'exploitation			
Mandats	371 753	+22 865	348 888
AMO	29 382	-85 283	114 665
APC (Assistance aux petites Communes)	18 900	-15 340	34 240
CHIFFRES D'AFFAIRES	420 035	-77 758	497 793
Sous-traitance	-5 160	-50 580	-55 740
MARGE BRUTE COMPTABLE	414 875	-27 178	442 053
Autres achats et charges externes	-15 013	-1 214	-13 799
Assurances	-12 462	+7 444	-5 018
Honoraires	-8 722	-195	-8 917
Moyens matériels mis à disposition	-74 460	+3 757	-70 703
Dotations aux amortissements	-4 967	+4 787	-180
Charges de fonctionnement	-115 624	+17 007	-98 617
Personnel extérieur et mis à disposition	-272 716	+3 828	-268 888
Salaires & charges sociales	-56 468	-275	-56 743
Personnel	-329 184	+3 553	-325 631
Impôts, taxes & versements assimilés	-1 045	-293	-1 338
Autres charges et produits	-19	+15	-4
Dotations pour dépréciation des créances	3 043	- 6 086	-3 043
RESULTAT D'EXPLOITATION	-27 954	-41 374	13 420
RESULTAT FINANCIER	3 103	-432	3 535
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-24 851	-41 806	16 955
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-633	-633
RESULTAT NET	-24 851	-41 173	16 322

Bien que la rémunération de gestion de mandat progresse de 22 865 € en 2022 (+ 6,5 %), le chiffre d'affaires recule d'environ 15 %.

D'une part, les produits d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont régressé de 85 000 euros. Ce recul s'explique notamment par le caractère « exceptionnel » de la mission de Beauregard dont 62 % ont été facturés en 2021 (90 000 euros facturés en 2021 contre 20 000 euros en 2022). Il convient toutefois de préciser qu'une partie de cette prestation est réalisée en sous-traitance et a fait l'objet d'une facturation pour 56 000 euros en 2021.

D'autre part, le montant total facturé en 2022 au titre des missions d'assistance aux petites communes diminue de 15 000 euros.

En 2022, la Société publique locale a signé plusieurs avenants révisant le cadencement des rémunérations de certains mandants (notamment la réhabilitation énergétique de quatre collèges et d'une cité scolaire pour le compte du Département). En effet, pour ces mandats, il a été prévu de créer des étapes de facturation intermédiaires permettant de couvrir les charges engagées par la société en vue de mener à bien ces programmes sans pour autant augmenter sa rémunération globale.

B) Le bilan

Au 31 décembre 2022, le bilan est d'un montant total de 8 427 293 € (détail en annexe).

Emprunts et dettes financières diverses.

La Société n'a pas eu recours à l'emprunt. Les dettes sont toutes à court terme et concernent :

- les dettes fournisseurs : 1 241 577 € pour les opérations de mandats et 269 792 € relatifs à la structure,
- les dettes fiscales : elles incluent 52 693 € de dette de TVA,
- le solde relatif aux opérations en mandat s'établit à 6 637 570 €.

Décide :

- d'approuver le rapport d'activité 2022 de la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2023

ID : AD20230207V2

Pour extrait conforme